



Monsieur le directeur de cabinet,

Par courrier du 10 décembre, vous nous informez, qu'à la demande de Madame la Ministre, la fonction publique a rendu un arbitrage favorable pour la création d'un échelon spécial en hors échelle B bis pour les IA-IPR.

Le SNIA-IPR UNSA exprime sa satisfaction pour cette avancée indiciaire. Elle concrétise la demande formulée par notre organisation lors des réunions du GT 10 et réitérée à maintes reprises lors des différentes audiences qui se sont déroulées avec Madame la ministre et avec vous. La création de cet échelon spécial va dans le sens positif d'une reconnaissance des IA-IPR par l'institution.

Le SNIA-IPR sera vigilant pour une application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de l'échelon spécial et sera force de proposition pour définir les modalités de sa mise en œuvre lors de la réunion de concertation organisée par la DGRH.

Cependant, nous regrettons vivement que cette mesure s'accompagne d'une diminution du taux d'accès à la hors classe à 32% appliquée aux promotions 2016 et 2017.

Lors de l'audience du 13 octobre, vous nous avez également fait part de l'intention de Madame la ministre de permettre **une avancée financière pour tous les IA-IPR** par la revalorisation de l'indemnité de charges administratives (ICA). Cette avancée est un signe fort et indispensable. Il est attendu par les IA-IPR, notamment dans le contexte actuel où leur engagement exceptionnel pour la mise en œuvre de la réforme du collège est reconnu par tous.

Le SNIA-IPR demande donc la reprise des réunions de l'agenda social dès le début de l'année 2016. Au cours de ces réunions, il renouvellera également ses propositions pour améliorer les conditions des collègues stagiaires entrant dans le métier.

Dans le contexte actuel de la mise en œuvre de la réforme du collège qui mobilise les IA-IPR à tous les niveaux (réunions d'équipes en établissement, formation de formateurs en bassin, animation des journées de formation, dialogue organisationnel et pédagogique avec les chefs d'établissements), le SNIA-IPR UNSA, syndicat majoritaire des IA-IPR, renouvelle son total soutien à cette réforme essentielle pour l'efficacité de notre système éducatif.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Montpellier, le 18 décembre 2015  
Roger KEIME, Secrétaire Général  
SNIA-IPR UNSA